

Fiche de données de sécurité : page de garde

élaborée le 01.11.2019

Identification du produit :

Nom commercial

Release Agent Cold Foam

Usage

Agent anti-adhésif

Producteur	Importateur
Kryolan GmbH Papierstrasse 10 D-13409 Berlin, Deutschland Tel.: +49 30/499 892-0 Fax: +49 30/491 4994 E-Mail: info@kryolan.com	Coidro AG Industriestraße 23 CH-6064 Kerns, Schweiz Tel.: +41 41/660 7150 Fax: +41 41/660 7909 E-Mail: s.egger@coidro.ch

Numéro d'urgence national : 145 (joignable 24 h sur 24, Tox Info Suisse, Zurich; pour les appels effectués depuis la Suisse, informations en français, allemand et italien)

Informations pour les utilisateurs concernant :

Rubrique 7

Classe de magasin : 3

Rubrique 8

*VME (SUVA):
naphta lourd: 50 ml/m³, 350 mg/m³
White mineral oil: 5 mg/m³ e*

Rubrique 13

Produit incluant l'emballage via élimination des déchets spéciaux. Point de collecte via des pharmacies ou des drogueries.

Rubrique 15

*Classe de la pollution des eaux : A
Groupe chimique 1, seulement pour usage commercial.*

Rubrique 16

Classe de magasin : <https://www.kvu.ch/fr/groupes-de-travail?id=151>

Page de garde élaborée le : 01.11.2019

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.01.2019

Numéro de version 7

Révision: 24.01.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

· **1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit:** Release Agent pour Mousse froid

· **Code du produit:** 08040/98,08040/99

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**

Restrictions d'emploi recommandées : A ce jour, nous ne disposons pas d'informations relatives à des restrictions d'usages. Ces informations seront incluses dans cette fiche de données de sécurité dès qu'elles seront disponibles.

Utilisation de la substance/du mélange : A ce jour, nous n'avons pas d'informations relatives aux usages identifiés. Ces informations seront ajoutées à cette fiche de données de sécurité dès qu'elles seront disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation** Agents de séparation

· **1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur:**

Kryolan GmbH
Papierstraße 10
D-13409 Berlin
Tel: 49 (0) 30499892-0
Fax: 49 (0) 304914994

· **Service chargé des renseignements:**

Abteilung Produktsicherheit
andreas.lueth@kryolan.de

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** 49 (0)30499892-0

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· **2.1 Classification de la substance ou de la préparation**

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS08 danger pour la santé

Repr. 1B H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



GHS07

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
 selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.01.2019

Numéro de version 7

Révision: 24.01.2019

(suite de la page 1)

· **Pictogrammes de danger**

GHS02 GHS07 GHS08

· **Mention d'avertissement** Danger· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Dibutylbis(myristoxy)stannan

Kohlenwasserstoffe, C9-C10, n-Alkane, Cycloalkane, <2% Arom.

Dibutylzinndilaurat

naphta lourd (pétrole), hydrotraité

dilaurate de dibutylétain

White mineral oil, petroleum

· **Mentions de danger**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

· **Conseils de prudence**

P102 A conserver hors de la portée des enfants

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...

P331 NE PAS faire vomir.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser/siehe 5.1 pour l'extinction.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Indications complémentaires:**

Seulement pour les utilisateurs commerciaux.

EUH208 Contient dilaurate de dibutylétain. Peut produire une réaction allergique.

· **2.3 Autres dangers**· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**· **PBT:** Non applicable.· **vPvB:** Non applicable.
RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
· **3.2 Préparations**· **Description:** Mélange de solvants· **Composants dangereux:**

CAS: 64742-48-9 EINECS: 265-150-3	naphta lourd (pétrole), hydrotraité Asp. Tox. 1, H304	30-60%
CAS: 8042-47-5 EINECS: 232-455-8	White mineral oil, petroleum Asp. Tox. 1, H304	10-30%
CAS: 28660-67-5 EINECS: 249-134-3	dibutylbis(myristoyloxy)stannane Acute Tox. 3, H301	0,1-<1%


(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.01.2019

Numéro de version 7

Révision: 24.01.2019

CAS: 77-58-7	dilaurate de dibutylétain	(suite de la page 2)
EINECS: 201-039-8	 Muta. 2, H341; Repr. 1B, H360FD; STOT RE 1, H372	0,3-<1%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Remarques générales:** Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.
- **Après inhalation:**
Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Mousse résistant à l'alcool
Poudre d'extinction
Sable
Dioxyde de carbone
Brouillard d'eau
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications**
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Tenir éloigné des sources d'inflammation.
Veiller à une aération suffisante.
Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Éliminer la matière collectée conformément au règlement.
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.

(suite page 4)

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.01.2019

Numéro de version 7

Révision: 24.01.2019

(suite de la page 3)

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Respecter les limites d'émission.

· Préventions des incendies et des explosions:

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

· Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.

Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).

Stocker à l'écart des agents d'oxydation.

Ne pas stocker avec des acides.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker à sec.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· Classe de stockage: 3 A

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

28660-67-5 dibutylbis(myristoyloxy)stannane

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 0,2e mg/m ³ Valeur à long terme: 0,1e mg/m ³ H;als Sn berechnet
--------------	--

77-58-7 dilaurate de dibutylétain

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 0,02e mg/m ³ , 0,004 ppm Valeur à long terme: 0,02e mg/m ³ , 0,004 ppm H, SSB;als Sn
--------------	---

· Remarques supplémentaires: -

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
 selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.01.2019

Numéro de version 7

Révision: 24.01.2019

(suite de la page 4)

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

· **Protection respiratoire:** Filtre AX

· **Protection des mains:**

-

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **Aspect:**

· **Forme:**

Liquide

· **Couleur:**

Blanchâtre

· **Odeur:**

Caractéristique

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

· **valeur du pH:**

Non déterminé.

· **Changement d'état**

· **Point de fusion/point de congélation:**

Non déterminé.

· **Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:** Non déterminé.

· **Point d'éclair**

24 °C (DIN 53213)

· **Inflammabilité (solide, gaz):**

Non applicable.

· **Température d'inflammation:**

200 °C

· **Température de décomposition:**

Non déterminé.

· **Température d'auto-inflammabilité:**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Propriétés explosives:**

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· **Limites d'explosion:**

· **Inférieure:**

0,8 Vol %

· **Supérieure:**

7,0 Vol %

· **Pression de vapeur:**

Non déterminé.

· **Densité à 20 °C:**

1 g/cm³

· **Densité relative**

Non déterminé.

· **Densité de vapeur:**

Non déterminé.

· **Taux d'évaporation:**

Non déterminé.

· **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:**

Insoluble

(suite page 6)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
 selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.01.2019

Numéro de version 7

Révision: 24.01.2019

(suite de la page 5)

· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique à 20 °C:	11 s 4 mm (DIN 53211)
Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	44 %
Eau:	0 %
VOC (CE)	387,200 g/L (ISO 11890-2)
	0,00 %
VOCV (CH)	0,00 %
Teneur en substances solides:	56 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Réactions aux acides, aux alcalis et aux agents d'oxydation.
- **10.4 Conditions à éviter** Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
- **10.5 Matières incompatibles:** Réactions aux acides puissants et aux agents d'oxydation.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
Oxydes nitriques (NOx)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

 · **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**
ATE (Acute Toxicity Estimates)

Oral	LD50	10980 mg/kg
------	------	-------------

64742-48-9 naphta lourd (pétrole), hydrotraité

Oral	LD50	>5000 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

Dermique	LD50	>3000 mg/kg (rab)
----------	------	-------------------

64742-49-0 naphta léger (pétrole), hydrotraité

Oral	LD50	2000 mg/kg (rat)
------	------	------------------

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**

745/5000

Expérience pratique / chez l'homme

Autres observations:

L'inhalation de concentrations de solvant supérieures à l'AGW peut avoir des effets néfastes sur la santé

(suite page 7)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
 selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.01.2019

Numéro de version 7

Révision: 24.01.2019

(suite de la page 6)

tels que Irritation de

Les muqueuses et le système respiratoire, des dommages au foie, aux reins et au système nerveux central.

Les signes sont:

Maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence, dans les cas graves: perte de conscience.

solvant

peut provoquer certains des effets susmentionnés par la résorption cutanée. Contact prolongé et répété avec le

Le produit entraîne une perte de graisse de la peau et peut provoquer des lésions cutanées de contact non allergiques (dermatite de contact) et / ou

Cause absorption de polluants. Les éclaboussures peuvent provoquer une irritation des yeux et des lésions réversibles.

 · **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

 · **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

 · **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

 · **Toxicité pour la reproduction**

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

 · **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

 · **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

 · **Danger par aspiration**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

 · **12.1 Toxicité**

 · **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

 · **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

 · **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

 · **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

 · **Effets écotoxiques:**

 · **Remarque:** Nocif pour les poissons.

 · **Autres indications écologiques:**

 · **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Nocif pour les organismes aquatiques.

 · **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

 · **PBT:** Non applicable.

 · **vPvB:** Non applicable.

 · **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

 · **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

 · **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

 · **Catalogue européen des déchets**

08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
-----------	---

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
 selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.01.2019


Numéro de version 7

Révision: 24.01.2019

(suite de la page 7)

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
 Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU · ADR, IMDG, IATA	UN1268
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · IMDG, IATA	PETROLEUM DISTILLATES, N.O.S.
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR, IMDG, IATA	
	
· Classe · Étiquette	3 Liquides inflammables. 3
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement: · Marine Pollutant:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Indice Kemler: · No EMS: · Stowage Category	Attention: Liquides inflammables. 30 F-E,S-E A
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ)	5L Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels	3 D/E
· IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ)	5L Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1268 DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A., 3, III

CH/FR

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.01.2019

Numéro de version 7

Révision: 24.01.2019

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 20, 30

· Règlement (CE) N° 649/2012

28660-67-5	dibutylbis(myristoyloxy)stannane	Annex I Part I
77-58-7	dilaurate de dibutylétain	Annex I Part I

· Prescriptions nationales:

· Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.
Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

· Classement des liquides pouvant polluer les eaux: classe A (Classification propre)

- VOC (CE) 0,00 %
- VOCV (CH) 0,00 %

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
- H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

· Service établissant la fiche technique: Abteilung Produktsicherheit

· Contact: Hr. Lüth

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
 ICAO: International Civil Aviation Organisation
 ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)
 VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
 Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
 Muta. 2: Mutagénicité sur les cellules germinales – Catégorie 2
 Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1B

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.01.2019

Numéro de version 7

Révision: 24.01.2019

(suite de la page 9)

Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1B

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

CH/FR